

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 5 décembre 2011, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

181-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que l'ordre du jour de  
la présente session soit adopté tel que  
présenté.

ADOPTÉ

182-2011

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que le procès-verbal de  
la séance régulière du 7 novembre 2011 soit  
adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

183-2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- COMITÉ D'ENTRAIDE  
MARCHÉ DE NOËL**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la Municipalité de  
Saint-Victor accorde un montant de 100,00\$,  
au Comité d'entraide. Cette demande a été  
faite par les organisatrices du Marché de  
Noël.

ADOPTÉ

184-2011

**DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

ATTENDU la demande des Chevaliers de Colomb  
pour avoir une aide financière pour leur  
tournoi de hockey bottines.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, d'accorder la somme de  
25,00 \$ en guise de participation financière  
pour le tournoi de hockey bottines.

ADOPTÉ

185-2011

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC - POSE D'UN LUMINAIRE**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de demander à Hydro-  
Québec de venir faire l'installation d'un  
luminaire, coin route à Gatton et route 108.

ADOPTÉ

186-2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - T.C.S.V.**

ATTENDU la demande de T.C.S.V. pour avoir  
une aide financière.

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la Municipalité de  
Saint-Victor participera pour un montant de  
800,00 \$ pour l'année 2011-2012 en guise de  
participation financière.

ADOPTÉ

187-2011

**DEMANDE D'APPUI - FESTIVITÉS WESTERN**

ATTENDU la demande d'appui des Festivités  
Western de Saint-Victor pour le projet de la  
préparation culturelle, représentant  
l'histoire de Saint-Victor avec la Société  
du Patrimoine de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Marise Poulin,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la Municipalité de  
Saint-Victor appuie le projet des Festivités  
Western pour la préparation culturelle,  
représentant l'histoire de Saint-Victor avec  
la Société du Patrimoine de Saint-Victor.

ADOPTÉ

188-2011

**DEMANDE DE FERMETURE DE RUE**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, d'autoriser Madame  
Caroline Pépin pour fermer une partie de la  
Rue Ambroise, soit de l'entrée des  
Festivités Western jusqu'à la rue Cliche,  
dans le cadre de la Fête des Neiges le 3  
février 2012 de 18h00 à 22h00.

Madame Pépin devra avertir les Pompiers  
ainsi que la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

189-2011

**AUTORISATION - SIGNATURE CONVENTION  
COLLECTIVE**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de mandater le Maire,  
Monsieur Roland Giguère, et le Directeur  
Général, Monsieur Marc Bélanger, pour signer  
tous les documents nécessaires pour le  
renouvellement de la convention collective  
de travail.

ADOPTÉ

190-2011

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR EXCAVATRICE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à la majorité des  
membres du Conseil, de mandater le Directeur  
Général pour demander des soumissions  
publiques pour l'acquisition d'une  
excavatrice hydraulique sur chenilles neuve  
2011.

Les soumissions devront être déposées au  
bureau municipal sous enveloppe scellée  
identifié SOUMISSION POUR ACHAT  
D'EXCAVATRICE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES.  
Les soumissions seront reçues jusqu'à 11h00  
mercredi le 21 décembre 2011 pour être  
ouvertes le même jour.

La Municipalité ne s'engage pas à accepter  
la plus basse ni la plus haute et ni aucune  
des soumissions.

Monsieur Harold Bureau est contre cette  
achat.

ADOPTÉ

191-2011

**RÈGLEMENT NUMÉRO 92-2011**

Aux fins de dispenser la Municipalité de  
Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir un  
chemin d'hiver conduisant seulement à des

propriétés inhabitées entre le 01 décembre 2011 et le 01 avril 2012, soit une partie de chemin du 4<sup>ème</sup> Rang Sud, située entre les lots 427 et 436 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Victor, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus, entre les lots 544 et 295, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor.

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 7 novembre 2010.

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement numéro 92-2011 soit adopté.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor ordonne et statue par le présent règlement comme suit:

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Municipalité de Saint-Victor est dispensée d'ouvrir et d'entretenir pour l'hiver une partie du chemin du 4<sup>ème</sup> Rang Sud située entre les lots 427 et 436 inclusivement, de la Route Groleau qui est située entre les limites de Sacré-Coeur-de-Jésus et Saint-Victor entre les lots 544 et 295 inclusivement, et le cul de sac qui est situé entre la sucrerie de Monsieur Daniel Lessard et la résidence de Madame Fleur-Ange Jolicoeur et une partie du Rang 6, du

cadastre de la paroisse de  
Saint-Victor.

**ARTICLE 3** La période de fermeture du  
chemin nommé à l'article 2 du  
présent règlement s'étend du 01  
décembre 2011 au 01 avril 2012.

**ARTICLE 4** Le règlement numéro 92-2011  
entre en vigueur conformément à  
la Loi.

Adopté le 5 décembre 2011.

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**

192-2011

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT  
DÉROGATION MINEURE**

Le conseiller, Monsieur Harold Bureau, donne  
avis de motion qu'un règlement sera adopté à  
une séance subséquente aux fins de faire un  
amendement au règlement de dérogation  
mineure visant à l'ajout de la disposition  
admissible au règlement sur les dérogations  
mineures concernant le lotissement.

ADOPTÉ

193-2011

**ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2012 - SÉANCE DU  
CONSEIL**

ATTENDU que l'article 148 du Conseil  
Municipal du Québec prévoit que le Conseil  
doit établir, avant le début de chaque année  
civile, le calendrier de ses séances  
ordinaires pour la prochaine année en fixant  
le jour et l'heure du début de chacune.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour 2012, qui se tiendront le **LUNDI** et qui débiteront à **20 HEURE** soit :

<b>16 janvier</b>	<b>3 juillet (mardi)</b>
<b>6 février</b>	<b>6 août</b>
<b>5 mars</b>	<b>4 septembre (mardi)</b>
<b>2 avril</b>	<b>1 octobre</b>
<b>7 mai</b>	<b>5 novembre</b>
<b>4 juin</b>	<b>3 décembre</b>

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, par le Directeur Général, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉ

194-2011

**COMPTES DE TAXES NON-PAYÉS**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal approuve l'état mentionnant les personnes endettées, pour taxes municipales, envers la Municipalité de Saint-Victor préparé en vertu des articles 1022 et suivants au Code Municipal. Il est également résolu de mandater le Directeur Général/secrétaire-trésorier pour transmettre à la M.R.C. Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales dues.

ADOPTÉ

195-2011

**RÈGLEMENT 93-2011 - MODIFICATION DU  
RÈGLEMENT 88-2011 SUR LE RÈGLEMENT DES  
ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

ATTENDU que le Conseil Municipal juge à propos d'amender le règlement numéro 88-2011 concernant le règlement sur les évènements spéciaux.

ATTENDU qu'avis de motion a été donné le 7 novembre 2011.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que le règlement numéro  
88-2011 soit amendé.

En conséquence, le Conseil Municipal de  
Saint-Victor ordonne et statue par le  
présent règlement comme suit :

**ARTICLE 1** Que le préambule du présent  
règlement en fasse partie  
intégrante.

**ARTICLE 2** Que l'article 4.3 devra se lire  
comme suit :

Le coût du permis de la  
Municipalité est de 100,00 \$.

Le coût du permis pour une vente  
de garage est gratuit pour  
propriétaire occupant seulement.

Le présent règlement entrera en vigueur  
selon la Loi.

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUERE**

**MARC BÉLANGER**

196-2011

**ADOPTION DU BUDGET 2012 - POLITIQUE  
FAMILIALE**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,



Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le budget de la Politique Familiale pour un montant de 3 000,00 \$.

ADOPTÉ

197-2011

**ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE LOISIRS ET  
TOURISME - ANNÉE 2012**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget du Service Loisirs et Tourisme, pour l'année 2012, pour un montant de 130 000,00 \$.

ADOPTÉ

198-2011

**ADOPTION DU BUDGET DE L'O.T.J. - ANNÉE 2012**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget de l'O.T.J., pour l'année 2012, pour un montant de 29 000,00 \$.

ADOPTÉ

199-2011

**ADOPTION DU BUDGET DE LA SOCIÉTÉ DU  
PATRIMOINE - ANNÉE 2012**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget de la Société du Patrimoine de Saint-Victor, pour l'année 2012, pour un montant de 10 000,00 \$.

ADOPTÉ

200-2011

**ADOPTION DU BUDGET DE L'A.P.E.L.F et  
L'ARLAC. - ANNÉE 2012**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, d'adopter le budget de  
l'A.P.E.L.F., pour l'année 2012, pour un  
montant de 15 000,00 \$ et ARLAC au montant  
de 2 000,00 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉ

201-2011

**DEMANDE CPTAQ - MANON CLOUTIER**

ATTENDU la demande de Madame Manon Cloutier,  
qui désire utiliser au fin d'autre que  
l'agriculture une partie de lot 273 pour  
avoir une boutique équestre.

ATTENDU que la Conseillère, les Conseillers  
et le Maire ont pris connaissance du  
dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme  
en tous points avec les règlements de la  
Municipalité.

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la Municipalité de  
Saint-Victor appuie la demande de Madame  
Manon Cloutier et achemine le dossier à la  
Commission de Protection du Territoire et  
des Activités Agricoles du Québec.

ADOPTÉ

202-2011

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la liste des comptes  
soit approuvée et adoptée pour paiement :

Hydro-Québec	1	870.98	\$
Hydro-Québec		85.68	\$
Biolab	1	072.15	\$
Hydro-Québec	6	187.66	\$
CWA		740.06	\$
Pitney Works		569.62	\$
Debb		62.00	\$
Gaétan Jacques Électrique		640.79	\$
PG Solutions		313.29	\$
Solution GA		19.94	\$
Pneu Michelin	1	431.58	\$
Alliance Coop	11	431.82	\$
Robitaille Équipement	2	526.29	\$
Garage Alain Bolduc		661.36	\$
Centre du Camion	2	480.76	\$
Ateliers FLPH		524.18	\$
Pneus Beaucerons	1	370.70	\$
Wajax	1	556.67	\$
Traction St-Georges	1	634.82	\$
Ferme Donald Vachon	2	147.30	\$
Téléphone St-Victor		673.38	\$
Hydro-Québec	1	373.14	\$
Hydro-Québec		351.50	\$
Alliance Coop		171.35	\$
Const. Paul-Eugène Turcotte		74.05	\$
Gaz Métro		50.38	\$
Telus Mobilité		414.81	\$
Marc Bélanger	1	540.41	\$
Laboratoires Environex		56.39	\$
Pompe Ste-Foy		295.95	\$
Viking	2	932.83	\$
Reliance Protectron		204.38	\$
Magasin Coop		646.13	\$
Béton St-Ephrem		996.84	\$
M.R.C. Robert-Cliche	18	708.98	\$
Hercule Fortin Inc.		395.74	\$
Garage Bizier		774.35	\$
Au Paradis de la Fleur		75.19	\$
Ateliers d'usinage LB		142.41	\$
Féd. Qué. Municipalités		62.95	\$
Ferme Mathivic		199.37	\$
Exc. Pamphile Rodrigue	2	976.32	\$
Avoc Parent Doyon Rancourt	11	942.42	\$
Mun. Sacré-Cœur-de-Jésus	1	424.06	\$
Sel Warwick	5	337.09	\$
Pavage Jean-Luc Roy	6	881.42	\$
Gravière M.J. Lessard	1	533.72	\$
Linde Canada		72.25	\$
Snap on		269.10	\$
Centre ÉlecT. de Beauce		372.52	\$

Signalisation Lévis	193.79 \$
Fond d'infor. foncière	12.00 \$
Garage Marc Bureau	678.85 \$
Garage Gilles Roy	225.64 \$
Groupe Ultima	263.00 \$
Telvic	313.30 \$
Aréo-Feu	310.73 \$
Centre du Camion de Beauce	284.87 \$
Orizon Mobile	882.93 \$
Distribution DAKI	47.79 \$
Pro Du CB	284.81 \$
Extincteur de Beauce	119.91 \$
Praxair	374.95 \$
Veolia	1 810.71 \$

ADOPTÉ

203-2011

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
 Secondé par Monsieur Steve Plante,  
 Et résolu, à l'unanimité des membres  
 du Conseil, que la séance soit ajournée au 12  
 décembre 2011 à 18h30.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
 BEAUCE-NORD**

Le 12 décembre 2011, à 18:30 heure, à  
 l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient  
 une séance d'ajournement du Conseil  
 Municipal de Saint-Victor à laquelle sont  
 présents, Madame la Conseillère Marise

Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

204-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Madame Marise Poulin,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que l'ordre du jour de  
la présente session soit adopté tel que  
présenté.

ADOPTÉ

205-2011

**RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES  
DÉROGATIONS MINEURES ET PROTANT LE NUMÉRO  
95-2011**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Municipalité estime nécessaire d'ajouter des dispositions admissibles à une dérogation mineure concernant le lotissement;

ATTENDU QUE toute demande de dérogation mineure doit suivre une procédure rigoureuse et être justifiée avant d'être acceptée par le Conseil;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement est précédée d'un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par Madame Marise Poulin, secondé par Monsieur Harold Bureau et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Victor décrète et adopte le règlement numéro 95-2011 tel que décrit ci-après :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement sur les dérogations mineures et portant le numéro 95-2011.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement a pour objet d'ajouter des dispositions admissibles au règlement sur les dérogations mineures concernant le lotissement.

#### **ARTICLE 4**

L'article 7 du règlement sur les dérogations mineures est modifié par l'ajout des dispositions suivantes pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure:

#### **DIMENSIONS MINIMALES ET SUPERFICIES MINIMALES DES TERRAINS**

- 22. SUPERFICIES MINIMALES ET DIMENSIONS MINIMALES D'UN TERRAIN PARTIELLEMENT DESSERVI PAR L'AQUEDUC ET PAR L'ÉGOUT SANITAIRE
- 23. SUPERFICIES MINIMALES ET DIMENSIONS MINIMALES D'UN TERRAIN NON DESSERVI PAR L'AQUEDUC ET PAR L'ÉGOUT SANITAIRE

#### **NORMES DE LOTISSEMENT EN BORDURE D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU**

- 26. SUPERFICIE MINIMALE ET DIMENSION MINIMALE D'UN TERRAIN SITUÉ EN BORDURE D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU ET PARTIELLEMENT DESSERVI PAR L'AQUEDUC OU PAR L'ÉGOUT SANITAIRE
- 27. SUPERFICIE MINIMALE ET DIMENSION MINIMALE D'UN TERRAIN SITUÉ EN BORDURE D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU ET NON DESSERVI PAR L'AQUEDUC OU PAR L'ÉGOUT SANITAIRE

28. DISTANCE MINIMALE ENTRE UNE RUE ET UN LAC OU UN COURS D'EAU

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**

206-2011

**LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que la séance soit  
levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**